

**SAINTES - GRANDES RIVES - L'AGGLO****CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 15 février 2024**

Date de convocation : vendredi 9 février 2024

Délibération n° CC\_2024\_36  
Nomenclature : 1.1.15Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 51

Votants : 55

Pouvoirs :

M. Eric BIGOT à M. David MUSSEAU, M.

Alexandre GRENOT à M. Eric PANNAUD, M.

Philippe CREACHCADEC à M. Joël TERRIEN,

Mme Véronique TORCHUT à M. Ammar

BERDAI

Ne prend pas part au vote : 0

**OBJET :** Autorisation de signer le marché  
"Fourniture et livraison de denrées alimentaires "

Le 15 février 2024, le Conseil Communautaire de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de l'Agglomération, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, Mme Amanda LESPINASSE, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Annie GRELET, M. Daniel MANDIN, M. Jean-Michel ROUGER, M. Alain MARGAT, M. Gaby TOUZINAUD, M. Pascal GILLARD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, Mme Marie-France DREY, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Cyrille BLATTES, M. Jean-Claude CHAUVET, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, Mme Martine NATUREL, Mme Martine MIRANDE, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Sylvie BEGIN, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, M. Ammar BERDAI, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, M. Rémy CATROU, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Laurent DAVIET, M. Pierre DIETZ, M. Pierre MAUDOUX, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Pierre HERVE, M. Michel ROUX, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

Mme Aurore DESCHAMPS, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Mme Florence BETIZEAU, M. Charles DELCROIX, Mme Dominique DEREN, M. François EHLINGER, M. Jean-Philippe MACHON, Mme Céline VIOLLET, M. Patrick PAYET

Secrétaire de séance : Mme Amanda LESPINASSE

**RAPPORT**

Le rapporteur rappelle que Saintes - Grandes Rives - L'Agglo, anciennement la Communauté d'Agglomération de Saintes, a lancé une consultation pour la fourniture et la livraison de denrées alimentaires sous la forme d'un appel d'offre ouvert (envoi de l'avis à la publicité le 21 août 2023 et de l'avis rectificatif le 07 septembre 2023)

La consultation est constituée de 29 lots :

- Lot 1 : Fourniture et livraison de fruits et légumes conventionnels
- Lot 2 : Fourniture et livraison de légumes issus de l'agriculture biologique ou HVE supérieur

- à 70% avec clause d'insertion sociale
- Lot 3 : Fourniture et livraison de légumes secs issus de l'agriculture biologique
- Lot 4 : Fourniture et livraison de poisson frais en plein filets proportionnés sans peau désarêtés
- Lot 5 : Fourniture et livraison de volaille fraîche
- Lot 6 : Fourniture et livraison de lait, beurre, œuf, fromages
- Lot 7 : Fourniture et livraison de laitages et fromages de chèvre fermiers issus de l'agriculture biologique
- Lot 8 : Fourniture et livraison de laitages de vache fermiers AOP
- Lot 9 : Fourniture de pâtes de blé dur et farine de blé tendre issus de l'agriculture biologique
- Lot 10 : Fourniture et livraison du pain commune de Burie
- Lot 11 : Fourniture et livraison du pain communes de Bussac sur Charente, Saint-Vaize
- Lot 12 : Fourniture du pain communes de Saintes, Les Gonds
- Lot 13 : Fourniture et livraison du pain commune de Chaniers
- Lot 14 : Fourniture et livraison du pain commune de Chérac
- Lot 15 : Fourniture du pain communes de Colombiers, La Jard, Montils
- Lot 16 : Fourniture du pain communes de Courcoury, Saint-Sever de Saintonge
- Lot 17 : Fourniture et livraison du pain commune d'Ecoveux
- Lot 18 : Fourniture et livraison du pain commune de Le Douhet
- Lot 19 : Fourniture du pain communes de Fontcouverte, Dompierre, La Chapelle des Pots, Vénérand
- Lot 20 : Fourniture et livraison du pain commune d'Ecurat
- Lot 21 : Fourniture du pain commune de Thénac
- Lot 22 : Fourniture et livraison du pain commune de Préguiillac
- Lot 23 : Fourniture et livraison du pain commune de Saint-Césaire
- Lot 24 : Fourniture du pain commune de Saint-Georges des Côteaux
- Lot 25 : Fourniture et livraison du pain commune de Corme Royal
- Lot 26 : Fourniture du pain commune de Chermignac
- Lot 27 : Fourniture du pain communes de La Clisse, Luchat, Pisany, Varzay
- Lot 28 : Fourniture et livraison de sel Label nature et progrès ou équivalent
- Lot 29 : Fourniture et livraisons de cookies bio sans allergène

La commission d'appel d'offres de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo a attribué le 12 janvier 2024, les lots comme suit :

- le lot 1 « Fourniture et livraison de fruits et légumes conventionnels » à l'entreprise SAS Guy Guérin, 8 rue des signaux 17100 SAINTES pour un montant maximum annuel de 100 000€ HT.
- le lot 2 « Fourniture et livraison de légumes issus de l'agriculture biologique ou HVE supérieur à 70% avec clause d'insertion sociale » à l'entreprise SAS Guy Guérin, 8 rue des signaux 17100 SAINTES pour un montant maximum annuel de 100 000 € HT.
- le lot 3 « Fourniture et livraison de légumes secs issus de l'agriculture biologique » à l'entreprise EARL LE PETIT BOIS, 5 Route de chez Barraud 17 600 THEZAC, pour un montant maximum annuel de 7 000 € HT.
- le lot 4 « Fourniture et livraison de poisson frais en plein filets proportionnés sans peau désarêtés » à l'entreprise CAP MAREE ATLANTIQUE, 12 rue des entrepreneurs 44220 COUERON, pour un montant maximum annuel de 160 000 € HT.
- le lot 5 « Fourniture et livraison de volaille fraîche » à l'entreprise CPLD DISTRIBUTION ZAC de bonnerme 17800 PONS pour un montant maximum annuel de 90 000 € HT.
- le lot 8 « Fourniture et livraison de laitages de vache fermiers AOP » à l'entreprise GAEC DES LILAS, 25 chemin de chez Viaud 17100 LA CHAPELLE DES POTS pour un montant maximum annuel de 17 000 € HT.
- le lot 10 « Fourniture du pain commune de Burie » à l'entreprise LA BOUL'ANGE DE GAETAN, 6 boulevard de la Recouvance 17100 SAINTES pour un montant maximum annuel de 1 500 € HT.
- le lot 11 « Fourniture du pain communes de Bussac sur Charente et Saint-Vaize » à l'entreprise LA BOUL'ANGE DE GAETAN, 6 boulevard de la Recouvance 17100 SAINTES pour un montant maximum annuel de 2 500 € HT.
- le lot 12 « Fourniture du pain communes de Saintes, Les Gonds » à l'entreprise LA BOUL'ANGE

- DE GAETAN, 6 boulevard de la Recouvance 17100 SAINTES pour un montant maximum annuel de 25 000 € HT.
- le lot 13 « Fourniture du pain commune de Chaniers » à l'entreprise LA BOUL'ANGE DE GAETAN, 6 boulevard de la Recouvance 17100 SAINTES pour un montant maximum annuel de 4 500 € HT.
  - le lot 14 « Fourniture du pain commune de Chérac » à l'entreprise LA BOUL'ANGE DE GAETAN, 6 boulevard de la Recouvance 17100 SAINTES pour un montant maximum annuel de 1 700 € HT.
  - le lot 15 « Fourniture du pain communes de Colombiers, La Jard, Montils » à l'entreprise LA BOUL'ANGE DE GAETAN, 6 boulevard de la Recouvance 17100 SAINTES pour un montant maximum annuel de 3 000 € HT.
  - le lot 16 « Fourniture du pain communes de Courcoury, Saint-Sever de Saintonge » à l'entreprise LA BOUL'ANGE DE GAETAN, 6 boulevard de la Recouvance 17100 SAINTES pour un montant maximum annuel de 3 300 € HT.
  - le lot 17 « Fourniture du pain des communes Ecoyeux » à l'entreprise LA BOUL'ANGE DE GAETAN, 6 boulevard de la Recouvance 17 100 SAINTES pour un montant maximum annuel de 1 800 € HT.
  - le lot 18 « Fourniture et livraison du pain des communes Le Douhet » à l'entreprise LA BOUL'ANGE DE GAETAN, 6 boulevard de la Recouvance 17100 SAINTES pour un montant maximum annuel de 900 € HT.
  - le lot 19 « Fourniture du pain des communes Fontcouverte, Dompierre, La Chapelle des Pots, Vénérand » à l'entreprise LA BOUL'ANGE DE GAETAN, 6 boulevard de la Recouvance 17100 SAINTES pour un montant maximum annuel de 6 000 € HT.
  - le lot 20 « Fourniture du pain commune Ecurat » à l'entreprise LA BOUL'ANGE DE GAETAN, 6 boulevard de la Recouvance 17100 SAINTES pour un montant maximum annuel de 1 100 € HT.
  - le lot 21 « Fourniture du pain commune de Thénac » à l'entreprise LA BOUL'ANGE DE GAETAN, 6 boulevard de la Recouvance 17100 SAINTES pour un montant maximum annuel de 2 000 € HT.
  - le lot 22 « Fourniture du pain commune de Préguiillac » à l'entreprise LA BOUL'ANGE DE GAETAN, 6 boulevard de la Recouvance 17100 SAINTES pour un montant maximum annuel de 1 500 € HT.
  - le lot 23 « Fourniture du pain commune Saint-Césaire » à l'entreprise LA BOUL'ANGE DE GAETAN, 6 boulevard de la Recouvance 17100 SAINTES pour un montant maximum annuel de 1 800 € HT.
  - le lot 24 « Fourniture du pain commune Saint-Georges des Côteaux » à l'entreprise LA BOUL'ANGE DE GAETAN, 6 boulevard de la Recouvance 17100 SAINTES pour un montant maximum annuel de 1 700 € HT.
  - le lot 26 « Fourniture du pain commune Chermignac » à l'entreprise LA BOUL'ANGE DE GAETAN, 6 boulevard de la Recouvance 17100 SAINTES pour un montant maximum annuel de 1 400 € HT.
  - le lot 27 « Fourniture du pain communes La Clisse, Luchat, Pisany, Varzay » à l'entreprise LA BOUL'ANGE DE GAETAN, 6 boulevard de la Recouvance 17100 SAINTES pour un montant maximum annuel de 3 200 € HT.
  - le lot 28 « Fourniture et livraison de sel Label nature et progrès ou équivalent » à l'entreprise LE SEL EN SEUDRE, Rive Gauche du port, cabane orange 17600 L'EGUILLE SUR SEUDRE pour un montant maximum annuel de 2 000 € HT.
  - le lot 29 « Fourniture et livraisons de cookies bio sans allergène » à l'entreprise LA MARMOTTE GOURMANDE, 26C Rue Paul Claudel, 17100 Les Gonds, pour un montant maximum annuel de 4 000 € HT.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur Le Président, ou son représentant en charge des bâtiments communautaires, des travaux et des marchés publics à signer les marchés et toutes les pièces liées à la procédure avec les entreprises susmentionnées.

#### **Après avoir entendu le rapporteur,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les statuts de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo annexés à l'arrêté préfectoral du 31 octobre 2023, et notamment l'article 6, III, 2°), c), Education, Enfance, Jeunesse, et plus précisément l'activité périscolaire : « restauration scolaire »,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2023-174 en date du 27 septembre 2023, transmise au contrôle de légalité le 10 octobre 2023, portant délégation du Conseil au Président et notamment le point n°4,

Considérant que la délégation au Président n'est consentie que pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation à l'exception de la décision de signer les marchés et les accords-cadres, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant supérieur aux seuils des procédures formalisées prévus par les textes en vigueur pour les marchés publics de fournitures et services et supérieur à 2 000 000 € H.T pour les marchés publics de travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants sans incidence financière ou avec une incidence financière limitée en cas d'augmentation à 5 % du montant global du marché initial, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que le marché relatif à la fourniture et livraison de denrées alimentaires est d'un montant supérieur au seuil susvisé,

Considérant que Saintes - Grandes Rives - L'Agglo, anciennement la Communauté d'Agglomération de Saintes, a lancé une consultation pour la fourniture et la livraison de denrées alimentaires sous la forme d'un appel d'offre ouvert (envoi de l'avis à la publicité le 21 août 2023 et de l'avis rectificatif le 07 septembre 2023),

Considérant que la commission d'appel d'offres de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo a attribué le 12 janvier 2024, le lot 1 à l'entreprise SAS Guy Guérin, 8 rue des signaux 17100 SAINTES,

Considérant que la commission d'appel d'offres de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo a attribué le 12 janvier 2024, le lot 2 à l'entreprise SAS Guy Guérin, 8 rue des signaux 17100 SAINTES,

Considérant que la commission d'appel d'offres de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo a attribué le 12 janvier 2024, le lot 3 à l'entreprise EARL LE PETIT BOIS, 5 Route de chez Barraud 17600 THEZAC,

Considérant que la commission d'appel d'offres de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo a attribué le 12 janvier 2024, le lot 4 à l'entreprise CAP MAREE ATLANTIQUE, 12 rue des entrepreneurs 44220 COUERON,

Considérant que la commission d'appel d'offres de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo a attribué le 12 janvier 2024, le lot 5 à l'entreprise CPLD DISTRIBUTION ZAC de bonnerme 17800 PONS,

Considérant que la commission d'appel d'offres de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo a déclaré infructueux pour absence d'offres le 12 janvier 2024 le lot 6 « Lait, beurre, œufs, fromage »,

Considérant que la commission d'appel d'offres de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo a déclaré infructueux pour absence d'offres le 12 janvier 2024 le lot 7 « Laitages et fromages de chèvre »,

Considérant que la commission d'appel d'offres de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo a attribué le 12 janvier 2024, le lot 8 à l'entreprise GAEC DES LILAS, 25 chemin de chez Viaud 17 100 LA CHAPELLE DES POTS,

Considérant que la commission d'appel d'offres de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo a déclaré infructueux pour absence d'offres régulières le 12 janvier 2024 le lot 9 « Pâtes de blé dur et farine de blé tendre bio »,

Considérant que la commission d'appel d'offres de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo a attribué le 12 janvier 2024, les lots 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 27, à l'entreprise LA BOUL'ANGE DE GAETAN, 6 boulevard de la Recouvance 17100 SAINTES,

Considérant que la commission d'appel d'offres de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo a déclaré infructueux pour absence de concurrence effective le 12 janvier 2024 le lot 25 « Fourniture du pain commune Corme Royal »,

Considérant que la commission d'appel d'offres de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo a attribué le 12 janvier 2024, le lot 28 à l'entreprise LE SEL EN SEUDRE, Rive Gauche du port, cabane orange 17600 L'EGUILLE SUR SEUDRE,

Considérant que la commission d'appel d'offres de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo a attribué le 12 janvier 2024, le lot 29 à l'entreprise LA MARMOTTE GOURMANDE, 26C Rue Paul Claudel, 17100 Les Gonds,

### Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant en charge de charge notamment des bâtiments communautaires, des travaux et des marchés publics à signer le lot 1 et toutes les pièces liées à la procédure avec l'entreprise SAS Guy Guérin, 8 rue des signaux 17100 SAINTES pour un montant maximum annuel de 100 000 € HT.
- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant en charge de charge notamment des bâtiments communautaires, des travaux et des marchés publics à signer le lot 2 et toutes les pièces liées à la procédure avec l'entreprise SAS Guy Guérin, 8 rue des signaux 17100 SAINTES pour un montant maximum annuel de 100 000 € HT.
- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant en charge de charge notamment des bâtiments communautaires, des travaux et des marchés publics à signer le lot 3 et toutes les pièces liées à la procédure avec l'entreprise EARL LE PETIT BOIS, 5 Route de chez Barraud 17600 THEZAC, pour un montant maximum annuel de 7 000 € HT.
- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant en charge de charge notamment des bâtiments communautaires, des travaux et des marchés publics à signer le lot 4 et toutes les pièces liées à la procédure avec l'entreprise CAP MAREE ATLANTIQUE, 12 rue des entrepreneurs 44220 COUERON, pour un montant maximum annuel de 160 000 € HT.
- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant en charge de charge notamment des bâtiments communautaires, des travaux et des marchés publics à signer le lot 5 et toutes les pièces liées à la procédure avec l'entreprise CPLD DISTRIBUTION ZAC de bonnerme 17800 PONS pour un montant maximum annuel de 90 000 € HT.
- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant en charge de charge notamment des bâtiments communautaires, des travaux et des marchés publics à signer le lot 8 et toutes les pièces liées à la procédure avec l'entreprise GAEC DES LILAS, 25 chemin de chez Viaud 17100 LA CHAPELLE DES POTS pour un montant maximum annuel de 17 000 € HT.
- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant en charge de charge notamment des bâtiments communautaires, des travaux et des marchés publics à signer le lot 10 et toutes les pièces liées à la procédure avec l'entreprise LA BOUL'ANGE DE GAETAN, 6 boulevard de la Recouvance 17100 SAINTES pour un montant maximum annuel de 1 500 € HT.
- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant en charge de charge notamment des bâtiments communautaires, des travaux et des marchés publics à signer le lot 11 et toutes les pièces liées à la procédure avec l'entreprise LA BOUL'ANGE DE GAETAN, 6 boulevard de la Recouvance 17100 SAINTES pour un montant maximum annuel de 2 500 € HT.
- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant en charge de charge notamment des bâtiments communautaires, des travaux et des marchés publics à signer le lot 12 et toutes les pièces liées à la procédure avec l'entreprise LA BOUL'ANGE DE GAETAN, 6 boulevard de la Recouvance 17100 SAINTES pour un montant maximum annuel de 25 000 € HT.
- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant en charge de charge notamment des bâtiments communautaires, des travaux et des marchés publics à signer le lot 13 et toutes les pièces liées à la procédure avec l'entreprise LA BOUL'ANGE DE GAETAN, 6 boulevard de la Recouvance 17100 SAINTES pour un montant maximum annuel de 4 500 € HT.

- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant en charge de charge notamment des bâtiments communautaires, des travaux et des marchés publics à signer le lot 14 et toutes les pièces liées à la procédure avec l'entreprise LA BOUL'ANGE DE GAETAN, 6 boulevard de la Recouvance 17 100 SAINTES pour un montant maximum annuel de 1 700 € HT.
- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant en charge de charge notamment des bâtiments communautaires, des travaux et des marchés publics à signer le lot 15 et toutes les pièces liées à la procédure avec l'entreprise LA BOUL'ANGE DE GAETAN, 6 boulevard de la Recouvance 17100 SAINTES pour un montant maximum annuel de 3 000 € HT.
- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant en charge de charge notamment des bâtiments communautaires, des travaux et des marchés publics à signer le lot 16 et toutes les pièces liées à la procédure avec l'entreprise LA BOUL'ANGE DE GAETAN, 6 boulevard de la Recouvance 17100 SAINTES pour un montant maximum annuel de 3 300 € HT.
- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant en charge de charge notamment des bâtiments communautaires, des travaux et des marchés publics à signer le lot 17 et toutes les pièces liées à la procédure avec l'entreprise LA BOUL'ANGE DE GAETAN, 6 boulevard de la Recouvance 17100 SAINTES pour un montant maximum annuel de 1 800 € HT.
- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant en charge de charge notamment des bâtiments communautaires, des travaux et des marchés publics à signer le lot 18 et toutes les pièces liées à la procédure avec l'entreprise LA BOUL'ANGE DE GAETAN, 6 boulevard de la Recouvance 17100 SAINTES pour un montant maximum annuel de 900 € HT.
- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant en charge de charge notamment des bâtiments communautaires, des travaux et des marchés publics à signer le lot 19 et toutes les pièces liées à la procédure avec l'entreprise LA BOUL'ANGE DE GAETAN, 6 boulevard de la Recouvance 17100 SAINTES pour un montant maximum annuel de 6 000 € HT.
- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant en charge de charge notamment des bâtiments communautaires, des travaux et des marchés publics à signer le lot 20 et toutes les pièces liées à la procédure avec l'entreprise LA BOUL'ANGE DE GAETAN, 6 boulevard de la Recouvance 17100 SAINTES pour un montant maximum annuel de 1 100 € HT.
- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant en charge de charge notamment des bâtiments communautaires, des travaux et des marchés publics à signer le lot 21 et toutes les pièces liées à la procédure avec l'entreprise LA BOUL'ANGE DE GAETAN, 6 boulevard de la Recouvance 17100 SAINTES pour un montant maximum annuel de 2 000 € HT.
- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant en charge de charge notamment des bâtiments communautaires, des travaux et des marchés publics à signer le lot 22 et toutes les pièces liées à la procédure avec l'entreprise LA BOUL'ANGE DE GAETAN, 6 boulevard de la Recouvance 17100 SAINTES pour un montant maximum annuel de 1 500 € HT.
- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant en charge de charge notamment des bâtiments communautaires, des travaux et des marchés publics à signer le lot 23 et toutes les pièces liées à la procédure avec l'entreprise LA BOUL'ANGE DE GAETAN, 6 boulevard de la Recouvance 17100 SAINTES pour un montant maximum annuel de 1 800 € HT.
- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant en charge de charge notamment des bâtiments communautaires, des travaux et des marchés publics à signer le lot 24 et toutes les pièces liées à la procédure avec l'entreprise LA BOUL'ANGE DE GAETAN, 6 boulevard de la Recouvance 17100 SAINTES pour un montant maximum annuel de 1 700 € HT.
- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant en charge de charge notamment des bâtiments communautaires, des travaux et des marchés publics à signer le lot 26 et toutes les pièces liées à la procédure avec l'entreprise LA BOUL'ANGE DE GAETAN, 6 boulevard de la Recouvance 17100 SAINTES pour un montant maximum annuel de 1 400 € HT.
- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant en charge de charge notamment des bâtiments communautaires, des travaux et des marchés publics à signer le lot 27 et toutes les pièces liées à la procédure avec l'entreprise LA BOUL'ANGE DE GAETAN, 6 boulevard de la Recouvance 17100 SAINTES pour un montant maximum annuel de 3 200 € HT.

- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant en charge de charge notamment des bâtiments communautaires, des travaux et des marchés publics à signer le lot 28 et toutes les pièces liées à la procédure avec l'entreprise LE SEL EN SEUDRE, Rive Gauche du port, cabane orange 17600 L'EGUILLE SUR SEUDRE pour un montant maximum annuel de 2 000 € HT.

- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant en charge de charge notamment des bâtiments communautaires, des travaux et des marchés publics à signer le lot 29 et toutes les pièces liées à la procédure avec l'entreprise LA MARMOTTE GOURMANDE, 26C Rue Paul Claudel, 17100 Les Gonds, pour un montant maximum annuel de 4 000 € HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de ces propositions par :

- 51 Voix pour
- 1 Voix contre (M. Gérard PERRIN)
- 3 Abstentions (MM Pierre HERVE et David MUSSEAU en son nom et celui de Eric BIGOT)
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Amanda LESPINASSE



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.